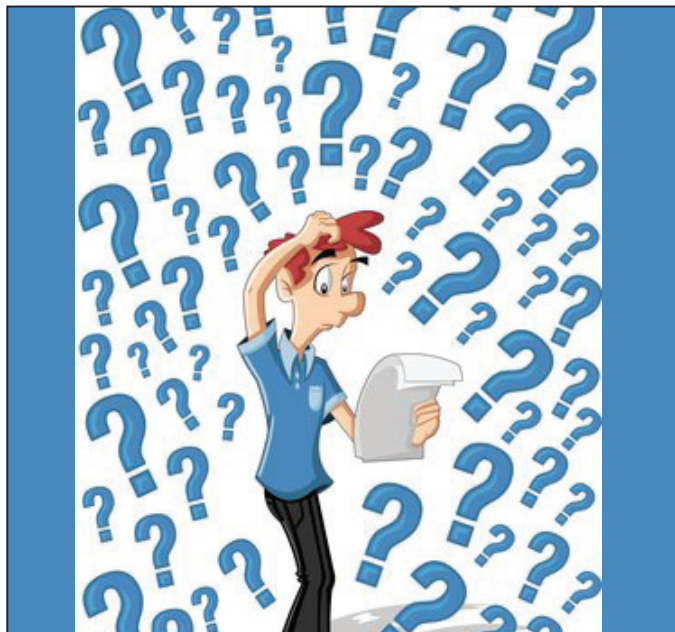


UNE RÉMUNÉRATION SANS ANOMALIE : UN DROIT PAS INDU



Voilà déjà 3 ans que les agents de la DGFIP essuient les plâtres de la mise en place d'une gestion centralisée du pilotage des ressources humaines.

3 ans que les Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) et le Service d'Information aux Agents (SIA) ont été créés, 3 ans sans bilan hormis des statistiques de taux de réponses ou plutôt d'auto satisfecit de la DG.

Grâce à ces statistiques la DG, malgré l'opposition des organisations syndicales, **a supprimé 300 emplois dans les services de ressources humaines** transformant par là même le traitement humain en traitement industriel.

Pour la CGT Finances Publiques le bilan est tout autre.

Déshumanisation, plus d'interlocuteur direct, voici les maîtres mots de la gestion RH de la DGFIP :

- ➔ Pour la direction locale, la réponse prescrite est « faites un message au SIA » ;
- ➔ Pour les SIA sous tension, c'est un message d'attente systématique ;
- ➔ Pour les agents demandeurs comme pour les agents des services RH : mal être, réponses insatisfaisantes et prélèvements exotiques.

Bref personne n'est satisfait !

Ah si ! La DG et ses 300 suppressions d'emplois.

L'administration veut des agents mobiles mais ne se donne pas les moyens de gérer leur mobilité.

Tout changement dans la vie d'un agent signifie risque de problème sur son traitement :

pour une mutation : Mon dossier va-t-il bien suivre ? Mon régime indemnitaire va-t-il être correctement mis à jour ? Ne va-t-on pas laisser des primes de fonctions alors que mutation signifie changement de poste ?

Pas grave quand il y aura contrôle, il y aura INDU.

Idem si je suis malade. Comme si avoir des problèmes de santé n'était pas suffisant.

Avec la mise en place des CSRH, l'indu est devenu courant, automatique et totalement déshumanisé mais surtout incompréhensible pour tous.

En effet, plutôt que d'éditer une fiche de paye rectificative, la DG se contente d'informer l'agent avec une annexe comportant des renseignements plus que laconiques et surtout incompréhensibles.

Chaque dossier est différent. Les agents et leur situation personnelle ne peuvent pas être gérés comme des comptes de collectivités.

Là où le contribuable a la possibilité de demander un échéancier, l'agent des finances publiques est prélevé automatiquement sur son salaire à hauteur de la quotité saisissable prévue par les textes.

Pour la CGT Finances Publiques, une telle gestion des ressources humaines est inacceptable.

Et pourtant c'est bien comme ça que l'entend l'administration, économie et restructuration passe avant une gestion à hauteur de l'humain.

De manière pragmatique, **la CGT Finances Publiques exige :**

- ➔ L'édition de fiches de paye rectificatives et compréhensibles par tous ;
- ➔ Un contact préalable à tout prélèvement ;
- ➔ Une gestion humaine des indus avec une proposition d'échéancier.

Pour la CGT Finances Publiques, il faut immédiatement arrêter ces réformes et remettre l'humain dans la gestion RH, suffisamment d'humains... Les agents doivent pouvoir travailler sans avoir à se soucier de vérifier leur fiche paie pour savoir si la direction chargée des comptes publics et par là même des payes des fonctionnaires n'est pas devenu mauvais payeur.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter les sections locales de la CGT Finances Publiques qui seront là pour vous aider à lire votre fiche de paye et à comprendre et à contester si besoins les raisons des indus.